

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 31 janvier 2012

Présents : Mme Françoise TOSTIVINT, Mmes Maryse LAUMONIER, Michelle NAPOLITANO, Annie DOUSSINT, Sylvie BROUILLARD, Sylvie CHUDEAU, Nathalie LEBRETON et Mrs Sébastien DESBOURDES, Jean-Michel DUMAZERT, Roger TRILLAUD.

Absents excusés ayant donné pouvoir:

Mme Paule MASSON pouvoir à Mme Annie DOUSSINT
Mr Jean-Jacques CANAL pouvoir à Mr Sébastien DESBOURDES
Mr Marc OUDET pouvoir à Mme Sylvie CHUDEAU

Absent Excusé : Mr Vivian DE BONA

Secrétaire de séance : Mme Sylvie CHUDEAU

Personnel administratif : Mme Paula FONSECA

Le conseil municipal est ouvert à 20H30.

1) Désignation du secrétaire de séance

Conformément au code des communes, Mme Sylvie CHUDEAU est désignée en qualité de secrétaire de séance.

2) Approbation des comptes rendus du conseil municipal du 20/12/2011

Le compte rendu du conseil municipal du 20/12/2011 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3) Approbation de la Charte du CNAS

Mme le Maire rappelle que le CNAS est un organisme dédié aux agents communaux et elle indique que le conseil doit approuver leur nouvelle charte. A la demande de Mme TOSTIVINT, Mme FONSECA présente la nouvelle charte qui a été modifiée afin de sensibiliser les correspondants sur les actions à mener auprès du personnel communal par le biais de formations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la charte du CNAS.

4) Adhésion au groupement de commandes pour la Protection Complémentaire

Mme TOSTIVINT soumet au conseil municipal la proposition du Centre de Gestion (CIG) pour l'adhésion au groupement de commandes concernant la protection complémentaire des agents communaux. Elle rappelle que la procédure de celle-ci est identique à la proposition des reliures des actes d'état civil présentée lors d'un précédent conseil. Le CIG se charge de faire l'appel à concurrence et n'engage pas financièrement la commune.

Mme DOUSSINT demande si la commune doit régler une cotisation pour l'adhésion. Mme le Maire répond que pour l'instant il n'y a aucun coût et que la commune pourra se prononcer par la suite selon les prix proposés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le CIG va engager ; et prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation.

5) Désignation d'un correspondant défense

Mme le Maire rappelle que jusqu'à maintenant aucun correspondant défense n'a été désigné. Mme TOSTIVINT informe que chaque commune procède par délibération à la désignation d'un correspondant défense au sein des membres du Conseil Municipal.

Mme NAPOLITANO souhaiterait connaître le rôle du correspondant défense. Mme le Maire indique que celui-ci remplit des missions de sensibilisation des citoyens aux questions de

défense. Il est l'acteur de la diffusion de l'esprit de défense dans la commune et l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Exemple d'actions : participer aux réunions d'information avec les autorités militaires du Département, visiter des unités militaires ou des sites industriels de la défense, diffuser des informations dans les publications communales sur la réserve militaire, sur l'obligation de recensement à 16 ans.

Mme Annie DOUSSINT se porte candidate.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne Mme Annie DOUSSINT comme correspondant défense pour la commune de Boissy le Cutté.

6) PVR : viabilisation d'un terrain chemin de la Margaille

Mme le Maire présente la proposition technique et financière établie par la S.I.C.A.E d'un montant de 4 306,91 HT soit 5 151,06 € TTC pour une extension du réseau de distribution publique qui est nécessaire à la viabilisation d'un terrain sis chemin de la Margaille.

Mme TOSTIVINT s'est étonnée de cette demande étant donné que le réseau électrique passe au pied du mur de clôture de ce terrain et donc ne pensait pas que la commune devrait une participation. En appelant la SICAE, un représentant a expliqué à Mme le Maire que lorsque le réseau est enfoui, il n'est pas toujours possible de se raccorder directement au réseau. Il faut remonter jusqu'à l'armoire électrique.

Mme le Maire indique que le conseil municipal doit délibérer sur la prise en charge de la totalité ou d'une partie de cette proposition. La commune doit régler la facture puis elle réclame au pétitionnaire la totalité ou le solde de la proposition selon la décision du conseil municipal. Mme BROUILLARD précise que depuis le 1^{er} janvier 2011, pour chaque pavillon desservi par un réseau enfoui, la commune recevra une demande de participation aux charges.

Mr DESBOURDES demande pourquoi la commune est-elle destinataire du devis. Mme BROUILLARD précise que depuis 2011, c'est aux communes de régler la facture et de se faire rembourser par les pétitionnaires. Mr DUMAZERT demande si la procédure concerne toutes les lignes ou seulement celles enfouies. Mme BROUILLARD répond que seules les lignes enfouies sont concernées. Mme LEBRETON demande dans le cas d'impayés comment fait la commune. Mme TOSTIVINT répond que les communes établissent des écritures par le biais du Trésor Public, qui se charge du recouvrement.

Mme le Maire rajoute que le conseil municipal devra délibérer au cas par cas et ne pourra pas prendre de délibération générale à la commune.

Mr DUMAZERT demande si les pétitionnaires sont informés du montant de la proposition. Mme BROUILLARD précise que toute personne susceptible de construire doit se renseigner sur les frais potentiels liés à sa construction. Elle rajoute que cette proposition n'est pas établie lors de la demande de permis de construire.

Mme NAPOLITANO demande dans l'hypothèse où le conseil municipal décide de ne pas prendre en charge les frais de raccordement, la construction sera-t-elle bloquée ? Mme le Maire indique que la décision du conseil ne remet pas en cause le permis de construire et que le propriétaire pourra donc poursuivre sa construction.

Mme CHUDEAU demande s'il est possible d'informer les futures personnes qui déposent un permis de construire. Mme le Maire propose qu'une information soit diffusée dans les prochaines brèves. Mme DOUSSINT précise qu'il serait bien de fournir une brochure lors de la remise du formulaire de demande de permis de construire.

Mme TOSTIVINT demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur une participation communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition technique et financière de la S.I.C.A.E d'un montant de 5 151, 06 € TTC ; dit que les frais de raccordement seront à la charge du propriétaire, via la participation pour voirie et réseau.

7) Ouverture de crédit en investissement

Mme TOSTIVINT précise qu'afin de pouvoir régler les factures relatives aux diverses commandes déjà validées et qui vont se réaliser avant le vote du budget, le conseil municipal doit autoriser Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget communal 2012.

A la demande de Mme TOSTIVINT, Mme LAUMONIER présente les sommes à inscrire comme suit :

- 1100 € au compte 2188 relatifs à l'achat de l'enregistreur
- 4300 € au compte 21312 relatifs aux travaux à l'école Maternelle (gouttières)
- 8700 € au compte 2135 relatifs aux travaux à l'école élémentaire et à l'église (électricité)
- 2600 euros au compte 2152 relatifs à l'achat de panneaux d'informations

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise l'inscription des dépenses d'investissement pour les sommes indiquées ci-dessus et pour le mandatement des factures correspondantes.

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal que les divers travaux seront normalement achevés avant le printemps prochain.

Mme LEBRETON explique aux membres du conseil les raisons de l'acquisition du nouvel enregistreur. Cet appareil va apporter à la secrétaire un confort de travail car il a une capacité importante de mémoire, fonctionne avec des accus ou sur secteur, une meilleure qualité sonore (atténuation des bruits ambiants) et possède deux micros supplémentaires qui permettent l'enregistrement jusqu'à 30 personnes. Un logiciel spécialisé à la retranscription simplifiera le travail de la secrétaire de mairie.

Mr DUMAZERT demande si le logiciel retranscrit à la dictée. Mme LEBRETON répond que ce type de logiciel coûte beaucoup plus cher.

8) Questions Diverses

a- Mme LEBRETON souhaite connaître l'avancement du dossier « contrat départemental ». Mme TOSTIVINT explique que le dossier est considéré comme bien ficelé par les services du Conseil Général. Ils ont signalé à la PMI (qui a fusionné avec la DASS) qu'ils ont perdu les dossiers de Boissy le Cutté et ignoraient donc qu'un centre de loisirs et une cantine se situent sur notre commune. La PMI ne comprend pas pourquoi elle a été interpellée, les enfants sont présents moins de 2 heures dans les bâtiments. Etant sollicitée officiellement, la PMI doit répondre à la demande et a donc délégué l'avis au Dr Dieux qui exerce à Marcoussis. Le Conseil Général doit attendre son avis pour se prononcer. D'autre part, les services du Conseil Général ont demandé, en complément du dossier, un PADD ou son équivalent. La commune ne possède pas actuellement de Projet d'Aménagement de Développement Durable. Mme le Maire informe qu'elle a commencé la réalisation du document. Mr DESBOURDES se propose pour l'aider dans la constitution du document.

b- Mr DESBOURDES demande comment fonctionne actuellement le service de l'étude surveillé. Mme TOSTIVINT rappelle son fonctionnement : deux soirs de la semaine (lundi et vendredi) sont assurés par une employée communale (agent administratif en mairie) avec une autre employée communale (ATSEM) et les deux autres soirs sont assurés par une institutrice avec une employée communale (ATSEM). Elle rajoute qu'il n'y a pas de retour négatif en mairie.

c- Mme TOSTIVINT informe le conseil municipal que le logement de la mairie est loué à partir du 11 février prochain. Mme le maire précise que les futurs locataires ont signé un courrier et s'engagent à ne pas porter plainte contre la mairie concernant les bruits causés par la salle des fêtes.

d- Mr TRILLAUD informe qu'un passage piéton situé en face du tabac est mal matérialisé au sol. Il rajoute qu'il faudrait le déporter et éventuellement installer des panneaux afin de sécuriser ce passage. Mr DESBOURDES précise que ce passage se trouve trop près du virage et qu'il est attendu que les trottoirs soient refaits pour le déplacer. Mme LAUMONIER rappelle que sur le Code de la route, un piéton qui souhaite traverser une voie est prioritaire aux véhicules.

Mme DOUSSINT fait remarquer que les panneaux de limitation de vitesse sont différents à l'entrée de la commune par Etrechy par rapport à l'entrée de la commune par La Ferté Alais. Mme LEBRETON demande que sur la rue du Centre une signalisation soit mise plus en évidence car plusieurs riverains du tabac se sont retrouvés bloqués à l'entrée de la rue par des véhicules, leurs conducteurs étant partis au tabac.

Mme le Maire propose d'étudier les problématiques évoquées lors d'une prochaine réunion de la commission travaux.

e- Mme DOUSSINT informe qu'elle a été interpellée par des boissillons qui s'interrogent sur le courrier de l'ASBC et de la réponse de la mairie. Elle demande comment la commune souhaite communiquer suite à la réunion qui a eu lieu entre les deux entités. Mme LEBRETON répond qu'elle est chargée de l'établissement du compte rendu de la réunion et qu'une fois terminé il sera soumis aux élus présents et à l'association pour relecture. Mme le maire demande s'il y a d'autres élus qui ont eux-mêmes été interpellés. Mme BROUILLARD, Mr DESBOURDES et Mme LEBRETON répondent qu'ils ont également été sollicités.

Mme LEBRETON propose que le compte rendu soit affiché sur les panneaux communaux. Mme BROUILLARD propose qu'il soit distribué de la même façon que les précédentes correspondances.

f- Mme Sylvie CHUDEAU demande des excuses publiques de Mme DOUSSINT suite à son mail diffamatoire sur la commission culture, commission composée de 4 membres. Mme DOUSSINT afin de clore toute polémique présente ses excuses publiques aux membres de la commission culture.

g- Mme le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une famille a distribué un tract dans toutes les boîtes aux lettres de la commune concernant les problèmes rencontrés par leur enfant sur le temps de l'école, de la cantine et du centre de loisirs. Elle indique qu'elle n'en a entendu parler en mairie que samedi matin et qu'il aurait été mieux pour les parents d'en discuter avec les instances concernées avant de faire cette diffusion. Mme NAPOLITANO précise que ce tract relate le harcèlement dont un enfant est victime à Boissy le Cutté et que c'est inadmissible car à travers cette lettre les enseignants ou personnes présentes aux moments des faits n'ont pas agi dans l'intérêt des enfants. Mme le Maire précise que le nécessaire sera fait concernant le temps de cantine et que sur le temps de l'école c'est le directeur d'école qui fera le nécessaire. Mr DUMAZERT fait remarquer que sur le tract il est dit qu'il faut cesser de se renvoyer la balle, ce qui laisse entendre que la famille a eu un discours où chaque partie s'est renvoyé les responsabilités. Mme le Maire précise que la famille de l'enfant agressé souhaite connaître la suite donnée à leur demande. Elle rajoute qu'elle recevra les parents de l'enfant agressé et de l'enfant agresseur.

h- Mme NAPOLITANO souhaiterait que soient inscrits sur les comptes rendus les noms des élus lorsqu'ils votent contre au moment des délibérations. Mr DUMAZERT précise que ce point était initialement intégré au règlement intérieur du conseil municipal mais qu'il a été retiré. Mme NAPOLITANO rajoute que lorsqu'elle vote contre, elle assume et qu'elle souhaiterait que ce soit notifié sur les prochains comptes rendus.

i- Mme NAPOLITANO précise qu'elle a été la seule à voter contre le projet de parking sur le boudrome. Elle rajoute que pendant les périodes d'été, le boudrome est continuellement occupé et qu'à ce jour aucun lieu n'a été redéfini. Elle souhaiterait que la matérialisation d'un nouveau boudrome soit prévue. Mme TOSTIVINT précise que cela n'est pas possible durant l'hiver, mais que l'étude est en cours.

Mme NAPOLITANO propose au conseil municipal des nouveaux noms pour le stade municipal, suite à la décision des élus de lui donner une autre destination. Mr DESBOURDES précise que l'étude du dossier est bloquée en attendant que la commission travaux se réunisse et que la commune ne peut pas lancer des travaux d'investissement entre décembre et le nouveau budget. Mme TOSTIVINT rappelle que sa première demande a été que si le boudrome venait à être fermé il faudrait le délocaliser et que ce dossier est présenté au titre du PASR.

j- Suite à la réunion avec l'ASBC du 26 janvier, Mme NAPOLITANO souhaiterait savoir si la commune est prête à lancer une étude préliminaire sur un projet commun entre la cantine et la construction d'une salle de sports ou si la commune privilégie la cantine avant les autres projets. Mme le Maire répond que ces réflexions vont être évoquées lors de la prochaine commission travaux. Elle indique que le coût de réalisation de la crèche d'Etrechy a pratiquement doublé par rapport aux devis d'origine ce qui a mis en difficulté la communauté de communes. Mme TOSTIVINT propose une visite des nouvelles structures de la crèche d'Etrechy. L'architecte qui a eu en charge la crèche d'Etrechy est en charge actuellement du centre de Bouray.

Mme LEBRETON propose de solliciter une copie du dossier pour la construction d'une salle de sports et cantine à Mme SECHET. Celui-ci a été proposé en début de mandat aux élus.

Mme NAPOLITANO informe que ce projet va durer vraisemblablement plusieurs années et qu'il serait bien de lancer l'étude du projet dès maintenant. Mme le Maire rappelle que Mr BRILLE, architecte, avait évalué à l'époque une cantine à 400 000 €. Certains élus en début de mandat, n'avaient ni l'habitude ni la notion des coûts, et à la vue des soucis financiers de la commune n'avaient pas souhaité lancer ce projet. Mme TOSTIVINT précise que ce dossier va être étudié en commission finances.

N'ayant plus de points à délibérer, la séance du conseil municipal est levée à 21H50.

SIGNATURES	
Mme Françoise TOSTIVINT	
Mme Sylvie BROUILLARD	
Mr Jean-Jacques CANAL	Pouvoir à Mr Sébastien DESBOURDES
Mme Sylvie CHUDEAU	
Mr Vivian DE BONA	Absent excusé
Mr Sébastien DESBOURDES	
Mme Annie DOUSSINT	
Mr Jean-Michel DUMAZERT	
Mme Maryse LAUMONIER	
Mme Nathalie LEBRETON	
Mme Paule MASSON	Pouvoir à Mme Annie DOUSSINT
Mme Michelle NAPOLITANO	
Mr Marc OUDET	Pouvoir à Mme Sylvie CHUDEAU
Mr Roger TRILLAUD	